



Conseil international du Café  
138<sup>e</sup> session  
12 septembre 2024  
Londres (Royaume-Uni)

Ordre du jour  
provisoire

Point	Document
<b>Ouverture de la 138<sup>e</sup> session du Conseil</b>	
Le Président du Conseil prononcera un discours d'ouverture. La Directrice exécutive prononcera une allocution de bienvenue.	
<b>1. Ordre du jour provisoire – à adopter</b>	ICC-138-0 Rev. 2
<b>2. Voix</b>	
<b>2.1 Redistribution des voix pour la 138<sup>e</sup> session du Conseil pour l'année caféière 2023/24 – à examiner et, le cas échéant, à approuver</b> Le Chef des opérations fera rapport.	<a href="#">ICC-138-1</a>
<b>3. Politiques nationales en matière de café – à noter</b>	verbal
Les Membres sont invités à rendre compte des progrès et des changements dans le secteur du café et des politiques connexes dans leur pays.	
<b>3.1 Intervention du gouvernement italien</b>	
Le gouvernement italien rendra compte de la présidence italienne du G7 et de sa politique et de ses initiatives nationales en matière de café.	
<b>3.2 Intervention du gouvernement brésilien</b>	
<b>3.3 Intervention du gouvernement salvadorien</b>	
<b>4. Accord international de 2022 sur le Café</b>	
<b>4.1 Signature et dépôt d'instruments – Accord de 2022 – à examiner et, le cas échéant, à approuver</b>	<a href="#">WP-Council 350/24</a>
Le Conseil est invité à envisager de donner aux Parties Contractantes à l'Accord de 2007 l'occasion de signer et de déposer des instruments pour l'Accord de 2022 au siège de l'OMI à Londres, Royaume-Uni.	
<b>4.2 Participation à l'Accord de 2022 – à noter</b>	<a href="#">ED-2409/22 Rev. 2</a>
La Directrice exécutive fera rapport sur les progrès en ce qui concerne les signatures et le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation et d'approbation de l'Accord de 2022.	
<b>4.3 Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 – à noter</b>	verbal
Le Président du Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 rendra compte des progrès réalisés.	
<b>5. Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché – à noter</b>	
La Directrice exécutive présentera un rapport sur les travaux de l'Organisation, soulignant les progrès, les réalisations, les défis, les opportunités et les contraintes, et mettant	

l'accent sur l'exécution du Programme des activités, y compris le cadre réglementaire, les partenariats et les contributions volontaires.

**5.1 Rapport sur la mise en valeur du café (2022/23) – à noter** à suivre  
Le Chef des opérations fera rapport sur le Rapport sur la mise en valeur du café (2022/23).

**5.2 Fonds spécial – à noter** [JC-05/24](#)  
Un rapport sur l'utilisation du Fonds spécial sera présenté.

## 6. Questions financières et administratives

**6.1 Comité des finances et de l'administration – à noter** [FA-373/24 Rev. 1](#)  
Le Président du Comité des finances et de l'administration rendra compte de la réunion du Comité, y compris l'état des finances.

**6.2 Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés – à noter** [FA-374/24](#)  
Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport.

**6.3 Projet de budget administratif de l'Organisation pour l'exercice 2024/25 – à examiner et, le cas échéant, à approuver** [FA-364/24 Rev. 3](#)  
[FA-364/24 Rev. 3 Corr. 1](#)  
Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport.

**6.4 Répartition des voix pour le calcul des contributions pour l'année caféière 2024/25 – à examiner et, le cas échéant, à approuver** [ICC-138-2 Rev. 2](#)  
Les documents contenant la base statistique de la répartition proposée des voix pour les Membres exportateurs et importateurs et la répartition des voix pour l'année caféière 2024/25 seront examinés par le Conseil.

**6.5 Barème des traitements et base des contributions au fonds de prévoyance – à examiner et, le cas échéant, à approuver** [FA-375/24](#)

**6.6 Publication de documents de nature administrative et financière – à examiner et, le cas échéant, à approuver** [ED-2466/24](#)  
[FA-377/24 Rev. 1](#)

**6.7 Locaux – à examiner** [ED-2455/24](#)  
La Directrice exécutive fera rapport. [ED-2464/24 Rev. 1](#)

## 7. Durabilité et partenariats

**7.1 Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC) et Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux** [WP-Council 348/24](#)  
[CPPTF-12/24](#)

La Directrice exécutive présentera :

- Le résultat du 6<sup>e</sup> Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux tenu le 11 septembre 2024 – à noter le rapport du 6<sup>e</sup> Forum
- Recommandations du GTPPC – Communiqué commun - à examiner et, le cas échéant, à approuver
- Nomination des Sherpas du secteur public du Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC) 2024-26 – à examiner et, le cas échéant, à approuver

**7.2 PA OIC – Agence des Cafés Robusta d'Afrique et de Madagascar – à noter et, le cas échéant, à approuver** [WP-Council 347/24](#)  
Le Chef des opérations fera rapport.

**7.3 Cadre réglementaire du secteur du café – à noter** verbal  
Le Chef des opérations fera rapport.

**7.4 Mécanismes de financement et opportunités pour le secteur du café – à noter** verbal  
Le Chef des opérations fera rapport.

## 8. Rapport des réunions des comités et autres organes

**8.1 Comité commun – à noter** verbal  
Le Président du Comité commun fera rapport.

**8.1.1 Prix indicatif composé et prix de groupe de l'OIC : Part de marché et pondération de chaque groupe – moyennes des années civiles : 2021 à 2023, en vigueur à compter du 1 octobre 2024 (mise à jour biannuelle) – à examiner et, le cas échéant, à approuver** [JC-03/24 Rev. 1](#)

8.1.2 **Liste des agents exportateurs, de ports et de codes OIC – mise à jour sur les agents et les codes OIC – à examiner et, le cas échéant, à approuver** [JC-04/24 Rev. 2](#)

8.2 **Groupe de discussion sur le café de spécialité – à noter** verbal  
La Directrice Exécutive fera rapport.

## 9. Bureaux et comités

9.1 **Président et Vice-président et composition des comités - à examiner et, le cas échéant, à approuver** [WP-Council 349/24](#)

Les porte-parole des Membres exportateurs et importateurs présenteront leurs candidatures aux postes de Président, de Vice-président et de membres des Comités.

9.2 **Président et Vice-président et composition du Comité consultatif du secteur privé pour 2023/24 et 2024/25 – à examiner et, le cas échéant, à approuver** à suivre

9.3 **Président et Vice-président du Conseil – à élire** verbal  
Conformément à l'article 10 de l'Accord de 2007, le Président et le Vice-président pour l'année caféière 2024/25 doivent être élus parmi les représentants des Membres exportateurs et importateurs, respectivement.

10. **Pouvoirs – à examiner et, le cas échéant, à approuver** verbal

Le Président examinera les pouvoirs avec l'assistance du secrétariat et fera rapport au Conseil.

11. **Réunions futures – à examiner**

Les Membres sont invités à proposer des sujets d'exposés qui pourraient être présentés lors de la prochaine session afin qu'ils puissent être inscrits à l'ordre du jour et apporter des améliorations aux dispositions prévues pour les réunions futures. [ED-2473/24](#)

12. **Questions diverses – à examiner** verbal

**Séance de clôture** verbal

### DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

[Accord international 2007 sur le Café](#)

[Plan d'action quinquennal de l'Organisation internationale du Café](#)

[Règlement de l'Organisation internationale du Café](#)